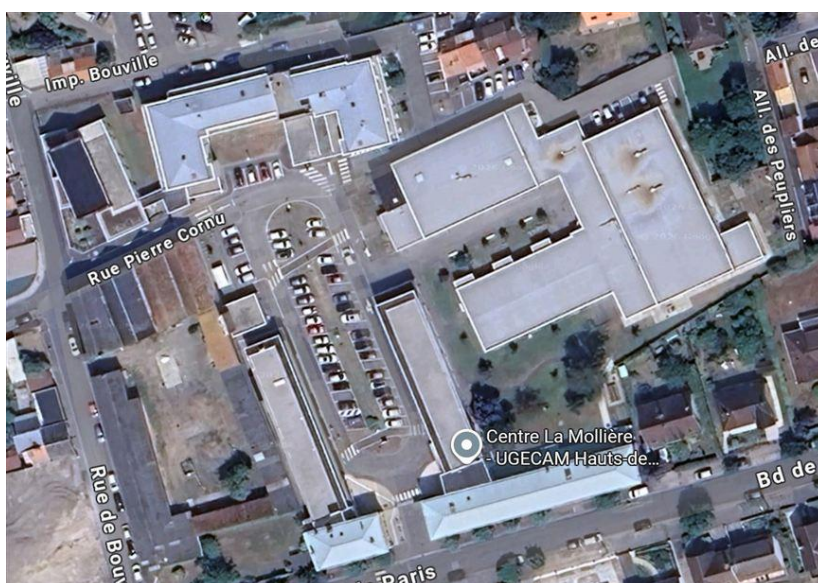


Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 26/IMO/1576
Date du repérage : 02/02/2026



Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ...Pas-de-Calais Adresse :La Mollière 19/21 Boulevard De Paris CS90039 Commune :62601 BERCK Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n° : NC Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Non communiqué Périmètre de repérage : Bâtiment du fond sur l'ensemble des étages. retrait du bardage et de l'enduit du bâtiment. Pose d'un nouveau bardage avec isolation. les menuiseries et leur étanchéité ainsi que les remontées d'étanchéité des soubassement enterré ne sont pas compris dans les travaux. Seule la verrière est en option de travaux. Des endroits reste inaccessible une réserve est portée sur les éléments qui pourraient être non accessible derrière les éléments de façades et en intérieur pour les fixation de la verrière.	<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom :ESRP ESPO SAMSAH UGECAM Adresse :La Mollière 19/21 Boulevard De Paris CS90039 62601 BERCK

Objet de la mission :		
☐ Dossier Technique Amiante	☐ Métrage (Loi Carrez)	☐ Etat des Installations électriques
☐ Constat amiante avant-vente	☐ Métrage (Loi Boutin)	☐ Diagnostic Technique (DTG)
☐ Dossier amiante Parties Privatives	☐ Exposition au plomb (CREP)	☐ Diagnostic énergétique
☒ Diag amiante avant travaux	☐ Exposition au plomb (DRIPP)	☐ Audit énergétique
☐ Diag amiante avant démolition	☐ Diag Assainissement	☐ Prêt à taux zéro
☐ Etat relatif à la présence de termites	☐ Sécurité piscines	☐ Ascenseur
☐ Etat parasitaire	☐ Etat des Installations gaz	☐ Etat des lieux (Loi Scellier)
☐ Etat des Risques et Pollutions	☐ Plomb dans l'eau	☐ Radon
☐ Etat des lieux	☐ Sécurité Incendie	☐ Accessibilité Handicapés
☐ Infiltrométrie	☐ Plomb APTVX	☐ Accessibilité Handicapés
☐ Amiante Examen Visuel APTVX	☐ Plomb avant travaux	☐ Performance numérique
☐ Amiante contrôle périodique	☐ Développement interne	☐ Déchets / PEMD
☐ Amiante Empoussièrément	☐ Home Inspection	☐ Climatisation
☐ Hôtel H	☐ Tantième de copropriété	☐ Contrôle périodique gaz
☐ Hôtel RT	☐ Risques Professionnels	☐ Contrôle périodique élec
☐ Hôtel C	☐ Contrôle levage	☐ RT 2012 Avant travaux
	☐ Logement décent	☐ RT 2012 Après travaux

Résumé de l'expertise n° 26/IMO/1576

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **La Moillère**

19/21 Boulevard De Paris

CS90039

Commune : **62601 BERCK**

Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n° : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage : **Bâtiment du fond sur l'ensemble des étages. retrait du bardage et de l'enduit du bâtiment. Pose d'un nouveau bardage avec isolation. les menuiseries et leur étanchéité ainsi que les remontées d'étanchéité des soubassement enterré ne sont pas compris dans les travaux. Seule la verrière est en option de travaux. Des endroits reste inaccessible une réserve est portée sur les éléments qui pourraient être non accessible derrière les éléments de façades et en intérieur pour les fixation de la verrière.**

Prestations	Conclusion
Etat Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

N° de dossier : 26/IMO/1576

Date du rapport : 12/02/2026

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires

La mission est effectuée en application : - de l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés, - de l'article R4412-97 du code du travail, - du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, - de l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Normes utilisées

Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse Rue : La 19/21 Boulevard De Mollière Paris
CS90039

Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:

, Lot numéro Non communiqué

Code postal, ville : 62601 BERCK

Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n° : NC

Périmètre de repérage

Bâtiment du fond sur l'ensemble des étages. retrait du bardage et de l'enduit du bâtiment. Pose d'un nouveau bardage avec isolation. les menuiseries et leur étanchéité ainsi que les remontées d'étanchéité des soubassement enterré ne sont pas compris dans les travaux. Seule la verrière est en option de travaux. Des endroits reste inaccessible une réserve est portée sur les éléments qui pourraient être non accessible derrière les éléments de façades et en intérieur pour les fixation de la verrière.

Type de logement :

Bureaux > 200 m²

Fonction principale du bâtiment :

Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques

Date de construction :

1980/1990

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) Nom et prénom : ESRP ESPO SAMSAH UGECAM
Adresse : La 19/21 Boulevard De Mollière Paris
CS90039
62601 BERCK

Le donneur d'ordre

Nom et prénom : M. SANNIER Cédric
Adresse : Responsable Des Services Généraux
UGECAM
62601 BERCK



Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	SAUVAGE Nicolas	Opérateur de repérage	DEKRA Certification Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	Obtention : 02/10/2024 Échéance : 06/11/2031 N° de certification : DTI2668
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				
Raison sociale de l'entreprise : SAUDIT (Numéro SIRET : 91938873600010) Adresse : 42 Rue De La Colonne, 62280 Saint Martin Boulogne Désignation de la compagnie d'assurance : Crédit Agricole Numéro de police et date de validité : 13139662907 - 31/08/2026				
Le rapport de repérage				
Date d'émission du rapport de repérage : 12/02/2026				
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses				
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 41 pages				

SOMMAIRE

1	CONCLUSIONS.....	3
2	LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES	4
3	LA MISSION DE REPERAGE	4
3.1	Le cadre réglementaire	4
3.2	Programme de travaux	4
3.3	Programme et périmètre de repérage.....	4
4	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4
4.1	Rapports précédemment réalisés	4
4.2	Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur.....	5
4.3	Plan et procédures de prélèvements	5
5	RESULTATS DU REPERAGE	5
6	SIGNATURES.....	11
7	ANNEXES.....	12
7.1	Fiche d'identification et de cotation	12
7.2	Conséquences règlementaires et recommandations	15
7.3	Recommandations générales de sécurité	16
7.4	Plans et croquis	18
7.5	Photos.....	22
7.6	Rapports d'essais de laboratoire.....	27
7.7	Autres documents	39
7.8	Assurance	40
7.9	Certificat de compétences	41

1 CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Localisation	Description
Rez de chaussée - Façade avant	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Plaques
	Isolants sous bardages
Rez de chaussée - Pignon droit	Plaques
Rez de chaussée - Façade arrière	Plaques
Rez de chaussée - Pignon gauche	Plaques

Des investigations approfondies doivent être réalisés et des moyens d'accès mis à disposition par le donneur d'ordre

Localisation	Zones inaccessibles	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant			

2 LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES

Raison sociale et nom de l'entreprise : EUROFINS ANALYSE POUR LE BATIMENT NORD

Adresse : 557, Route De Noyelles PA du Pommier 62110 HENIN BEAUMONT

Numéro d'accréditation Cofrac : 1-1935

3 LA MISSION DE REPERAGE

3.1 Le cadre réglementaire

La mission est effectuée en application :

- de l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés,
- de l'article R4412-97 du code du travail,
- du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, -
- de l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

3.2 Programme de travaux

Programme des travaux : Néant

3.3 Programme et périmètre de repérage

Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Périmètre de repérage : Bâtiment du fond sur l'ensemble des étages. retrait du bardage et de l'enduit du bâtiment. Pose d'un nouveau bardage avec isolation. les menuiseries et leur étanchéité ainsi que les remontées d'étanchéité des soubassement enterré ne sont pas compris dans les travaux. Seule la verrière est en option de travaux. Des endroits reste inaccessible une réserve est portée sur les éléments qui pourraient être non accessible derrière les éléments de façades et en intérieur pour les fixation de la verrière.

Référence du programme de travaux : Néant

4 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) de visite sur site : 02/02/2026

4.1 Rapports précédemment réalisés

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

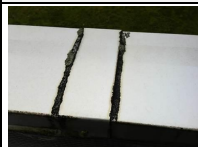
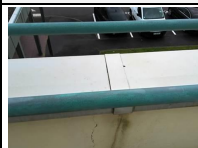
4.3 Plan et procédures de prélèvements

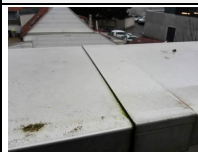
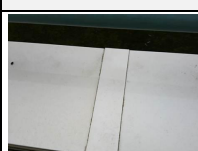
L'ensemble des prélèvements a été réalisé le respect du plan et des procédures d'intervention.

5 RESULTATS DU REPERAGE

Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie :

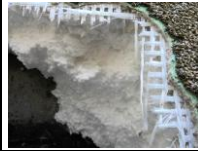
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

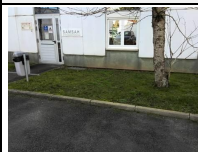
M026 : Partie à inspecter : Jonction mastic couvertine.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture terrasse n°1	1	Identifiant : M026 Description : Jonction mastic couvertine Résultat : Absence d'amiante	Oui Toiture terrasse	P026	
M027 : Partie à inspecter : Jonction bitumineuse (Jonction mastic couvertine).					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture terrasse n°2	1	Identifiant : M027 Description : Jonction mastic couvertine Résultat : Absence d'amiante	Oui Toiture terrasse n°2	P027	
M029 : Partie à inspecter : Jonction mastic couvertine.					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon n°1	1	Identifiant : M029 Description : Jonction mastic couvertine Résultat : Absence d'amiante	Oui Toiture terrasse n°2	P029	

M030 : Partie à inspecter : Jonction mastic couverte.					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon n°2	1	Identifiant : M030 Description : Jonction mastic couverte Résultat : Absence d'amiante	Oui Balcon n°2	P030	
M031 : Partie à inspecter : Jonction mastic couverte.					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon n°3	1	Identifiant : M031 Description : Jonction mastic couverte Résultat : Absence d'amiante	Oui Balcon n°3	P031	
M032 : Partie à inspecter : Jonction mastic couverte.					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon n°4	1	Identifiant : M032 Description : Jonction mastic couverte Résultat : Absence d'amiante	Oui Balcon n°4	P032	
M033 : Partie à inspecter : Jonction mastic couverte.					
Niveau : 2ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Balcon n°5	1	Identifiant : M033 Description : Jonction mastic couverte Résultat : Absence d'amiante	Oui Balcon n°5	P033	
M034 : Partie à inspecter : Jonction bitumineuse.					
Niveau : 3ème étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture	1	Identifiant : M034 Description : Jonction bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Toiture	P034	

2 - Parois verticales extérieures et Façades

M001 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade avant	1	Identifiant : M001 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Résultat : Absence d'amiante	Oui Façade avant	P001	

M002 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade avant	1	<u>Identifiant</u> : M002 <u>Description</u> : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Oui Façade avant	P002	
M003 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade avant	1	<u>Identifiant</u> : M003 <u>Description</u> : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Façade avant	P003	
M005 : Partie à inspecter : Colle (isolant).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade avant	1	<u>Identifiant</u> : M005 <u>Description</u> : Colle (isolant) <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Façade avant	P005	
M006 : Partie à inspecter : Enduit pelliculaire de lissage/débullage.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade avant	1	<u>Identifiant</u> : M006 <u>Description</u> : Enduit pelliculaire de lissage/débullage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Façade avant	P006	
M007 : Partie à inspecter : Plaques.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade avant	1	<u>Identifiant</u> : M007 <u>Description</u> : Plaques <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Oui Façade avant	P007	
M008 : Partie à inspecter : Isolants sous bardages.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade avant	1	<u>Identifiant</u> : M008 <u>Description</u> : Isolants sous bardages <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Oui Façade avant	P008	

M009 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon droit	1	<u>Identifiant</u> : M009 <u>Description</u> : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P009	
M010 : Partie à inspecter : Colle (isolant).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon droit	1	<u>Identifiant</u> : M010 <u>Description</u> : Colle (isolant) <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P010	
M011 : Partie à inspecter : Plaques.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon droit	1	<u>Identifiant</u> : M011 <u>Description</u> : Plaques <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Oui Pignon droit	P011	
M012 : Partie à inspecter : Isolants sous bardages.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon droit	1	<u>Identifiant</u> : M012 <u>Description</u> : Isolants sous bardages <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P012	
M013 : Partie à inspecter : Enduit pelliculaire de lissage/débullage.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon droit	1	<u>Identifiant</u> : M013 <u>Description</u> : Enduit pelliculaire de lissage/débullage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P013	
M014 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade arrière	1	<u>Identifiant</u> : M014 <u>Description</u> : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P014	

M015 : Partie à inspecter : Colle (isolant).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade arrière	1	Identifiant : M015 Description : Colle (isolant) Résultat : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P015	

M016 : Partie à inspecter : Plaques.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade arrière	1	Identifiant : M016 Description : Plaques Résultat : Présence d'amiante	Oui Pignon droit	P016	

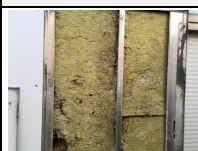
M017 : Partie à inspecter : Isolants sous bardages.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade arrière	1	Identifiant : M017 Description : Isolants sous bardages Résultat : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P017	

M018 : Partie à inspecter : Enduit pelliculaire de lissage/débullage.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade arrière	1	Identifiant : M018 Description : Enduit pelliculaire de lissage/débullage Résultat : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P018	

M019 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon gauche	1	Identifiant : M019 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Résultat : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P019	

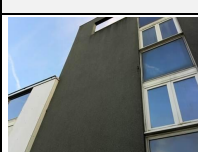
M020 : Partie à inspecter : Colle (isolant).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon gauche	1	Identifiant : M020 Description : Colle (isolant) Résultat : Absence d'amiante	Oui Pignon droit	P020	

M021 : Partie à inspecter : Plaques.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon gauche	1	Identifiant : M021 Description : Plaques Résultat : Présence d'amiante	Oui Pignon gauche	P021	

M022 : Partie à inspecter : Isolants sous bardages.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon gauche	1	Identifiant : M022 Description : Isolants sous bardages Résultat : Absence d'amiante	Oui Pignon gauche	P022	

M023 : Partie à inspecter : Enduit pelliculaire de lissage/débullage.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pignon gauche	1	Identifiant : M023 Description : Enduit pelliculaire de lissage/débullage Résultat : Absence d'amiante	Oui Pignon gauche	P023	

M024 : Partie à inspecter : Joints d'assemblage gaine de désenfumage.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade arrière	1	Identifiant : M024 Description : Joints d'assemblage gaine de désenfumage Résultat : Absence d'amiante	Oui Pignon gauche	P024	

M025 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade arrière	1	Identifiant : M025 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Résultat : Absence d'amiante	Oui Pignon gauche	P025	

M035 : Partie à inspecter : Joints d'assemblage gaine de désenfumage.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade avant	1	Identifiant : M035 Description : Joints d'assemblage gaine de désenfumage Résultat : Absence d'amiante	Oui Façade avant	P035	

3 - Parois verticales intérieures

M028 : Partie à inspecter : Joint d'assemblage grande menuiserie.					
Niveau : 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture terrasse n°2	1	<u>Identifiant</u> : M028 <u>Description</u> : Joint d'assemblage grande menuiserie <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Toiture terrasse n°2	P028	

4 - Plafonds et faux plafonds

Sans objet

5 - Planchers et planchers techniques

Sans objet

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

M004 : Partie à inspecter : Isolants sous enduit.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade avant	1	<u>Identifiant</u> : M004 <u>Description</u> : Isolants sous enduit <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Façade avant	P004	

6 SIGNATURES

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON**

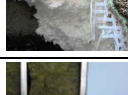
Fait à Saint Martin Boulogne, le 12/02/2026

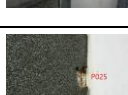
Par : SAUVAGE Nicolas

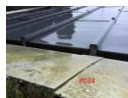


7 ANNEXES

7.1 Fiche d'identification et de cotation

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat	Photo
P001	02/02/2026	Façade avant	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M001 <u>Description:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante	
P002	02/02/2026	Façade avant	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M002 <u>Description:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Présence d'amiante	
P003	02/02/2026	Façade avant	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M003 <u>Description:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante	
P004	02/02/2026	Façade avant	2. Façades - Bardages	<u>Identifiant:</u> M004 <u>Description:</u> Isolants sous enduit	Absence d'amiante	
P005	02/02/2026	Façade avant	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M005 <u>Description:</u> Colle (isolant)	Absence d'amiante	
P006	02/02/2026	Façade avant	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M006 <u>Description:</u> Enduit pelliculaire de lissage/débullage	Absence d'amiante	
P007	02/02/2026	Façade avant	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	<u>Identifiant:</u> M007 <u>Description:</u> Plaques	Présence d'amiante	
P008	02/02/2026	Façade avant	2. Façades - Bardages	<u>Identifiant:</u> M008 <u>Description:</u> Isolants sous bardages	Présence d'amiante	
P009	02/02/2026	Pignon droit	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M009 <u>Description:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante	
P010	02/02/2026	Pignon droit	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M010 <u>Description:</u> Colle (isolant)	Absence d'amiante	
P011	02/02/2026	Pignon droit	2. Façades - Panneaux sandwichs	<u>Identifiant:</u> M011 <u>Description:</u> Plaques	Présence d'amiante	
P012	02/02/2026	Pignon droit	2. Façades - Bardages	<u>Identifiant:</u> M012 <u>Description:</u> Isolants sous bardages	Absence d'amiante	
P013	02/02/2026	Pignon droit	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M013 <u>Description:</u> Enduit pelliculaire de lissage/débullage	Absence d'amiante	
P014	02/02/2026	Pignon droit	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M014 <u>Description:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante	
P015	02/02/2026	Pignon droit	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M015 <u>Description:</u> Colle (isolant)	Absence d'amiante	

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat	Photo
P016	02/02/2026	Pignon droit	2. Façades - Panneaux sandwichs	<u>Identifiant:</u> M016 <u>Description:</u> Plaques	Présence d'amiante	
P017	02/02/2026	Pignon droit	2. Façades - Bardages	<u>Identifiant:</u> M017 <u>Description:</u> Isolants sous bardages	Absence d'amiante	
P018	02/02/2026	Pignon droit	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M018 <u>Description:</u> Enduit pelliculaire de lissage/débullage	Absence d'amiante	
P019	02/02/2026	Pignon droit	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M019 <u>Description:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante	
P020	02/02/2026	Pignon droit	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M020 <u>Description:</u> Colle (isolant)	Absence d'amiante	
P021	02/02/2026	Pignon gauche	2. Façades - Panneaux sandwichs	<u>Identifiant:</u> M021 <u>Description:</u> Plaques	Présence d'amiante	
P022	02/02/2026	Pignon gauche	2. Façades - Bardages	<u>Identifiant:</u> M022 <u>Description:</u> Isolants sous bardages	Absence d'amiante	
P023	02/02/2026	Pignon gauche	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M023 <u>Description:</u> Enduit pelliculaire de lissage/débullage	Absence d'amiante	
P024	02/02/2026	Pignon gauche	2. Façades - Panneaux sandwichs	<u>Identifiant:</u> M024 <u>Description:</u> Joints d'assemblage gaine de désenfumage	Absence d'amiante	
P025	02/02/2026	Pignon gauche	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M025 <u>Description:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante	
P026	02/02/2026	Toiture terrasse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	<u>Identifiant:</u> M026 <u>Description:</u> Jonction mastic couvitrine	Absence d'amiante	
P027	02/02/2026	Toiture terrasse n°2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	<u>Identifiant:</u> M027 <u>Description:</u> Jonction mastic couvitrine	Absence d'amiante	
P028	02/02/2026	Toiture terrasse n°2	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	<u>Identifiant:</u> M028 <u>Description:</u> Joint d'assemblage grande menuiserie	Absence d'amiante	
P029	02/02/2026	Toiture terrasse n°2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	<u>Identifiant:</u> M029 <u>Description:</u> Jonction mastic couvitrine	Absence d'amiante	
P030	02/02/2026	Balcon n°2	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	<u>Identifiant:</u> M030 <u>Description:</u> Jonction mastic couvitrine	Absence d'amiante	
P031	02/02/2026	Balcon n°3	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	<u>Identifiant:</u> M031 <u>Description:</u> Jonction mastic couvitrine	Absence d'amiante	
P032	02/02/2026	Balcon n°4	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	<u>Identifiant:</u> M032 <u>Description:</u> Jonction mastic couvitrine	Absence d'amiante	

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat	Photo
P033	02/02/2026	Balcon n°5	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	<u>Identifiant:</u> M033 <u>Description:</u> Jonction mastic couvertine	Absence d'amiante	
P034	02/02/2026	Toiture	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	<u>Identifiant:</u> M034 <u>Description:</u> Jonction bitumineuse	Absence d'amiante	
P035	02/02/2026	Façade avant	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	<u>Identifiant:</u> M035 <u>Description:</u> Joints d'assemblage gaine de désenfumage	Absence d'amiante	

7.2 Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
- Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
- En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.3 Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont

ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

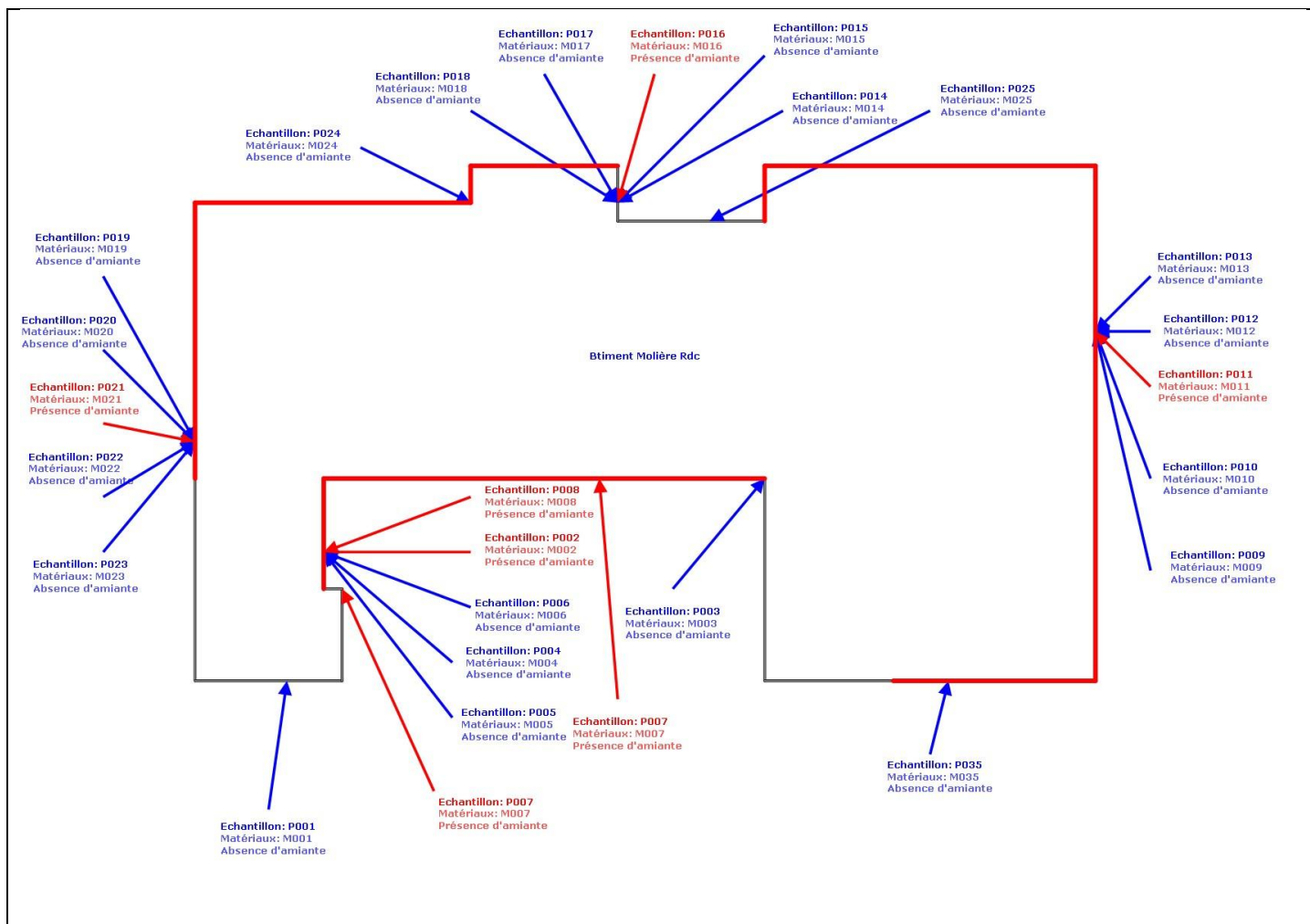
e. Traçabilité

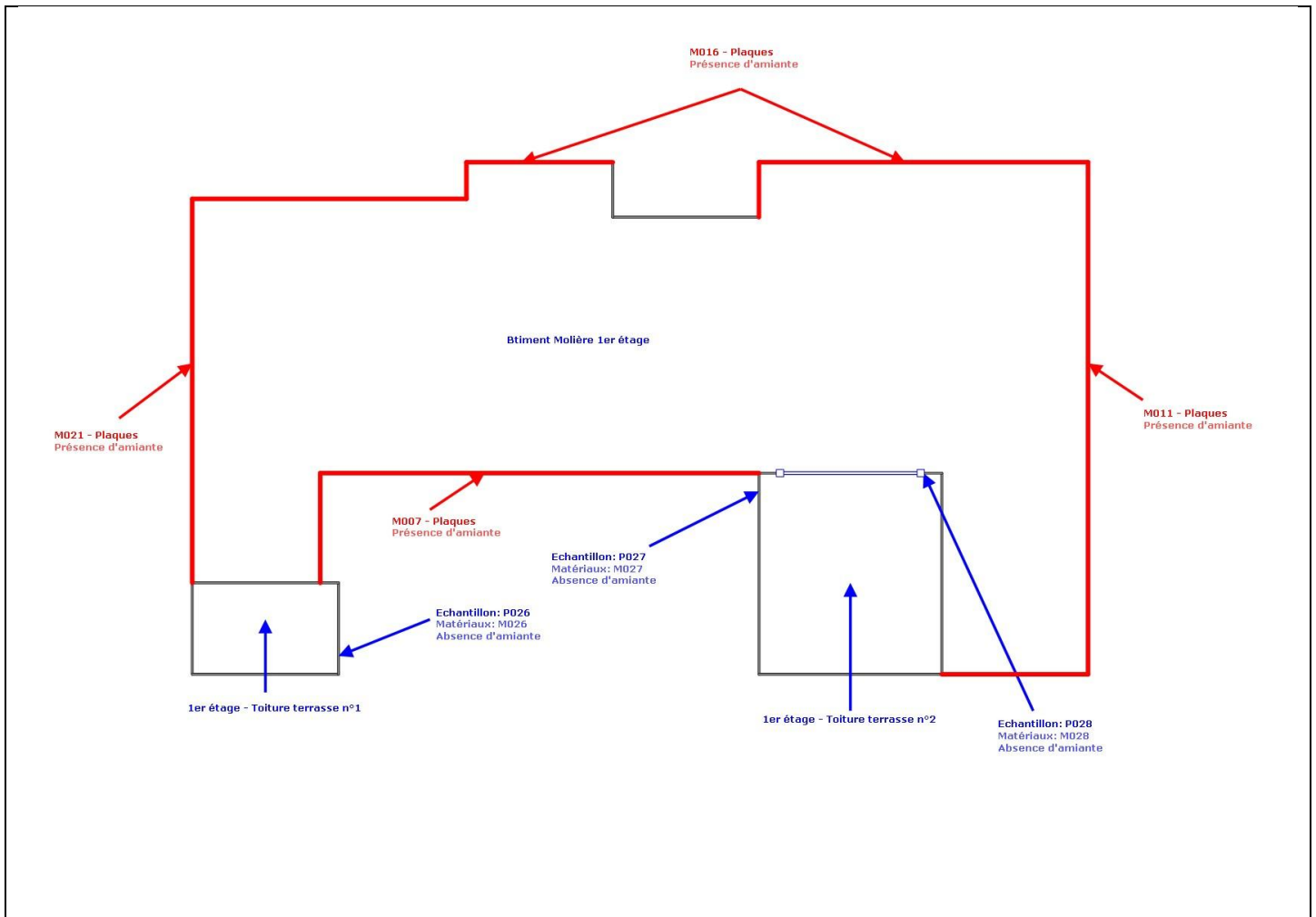
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

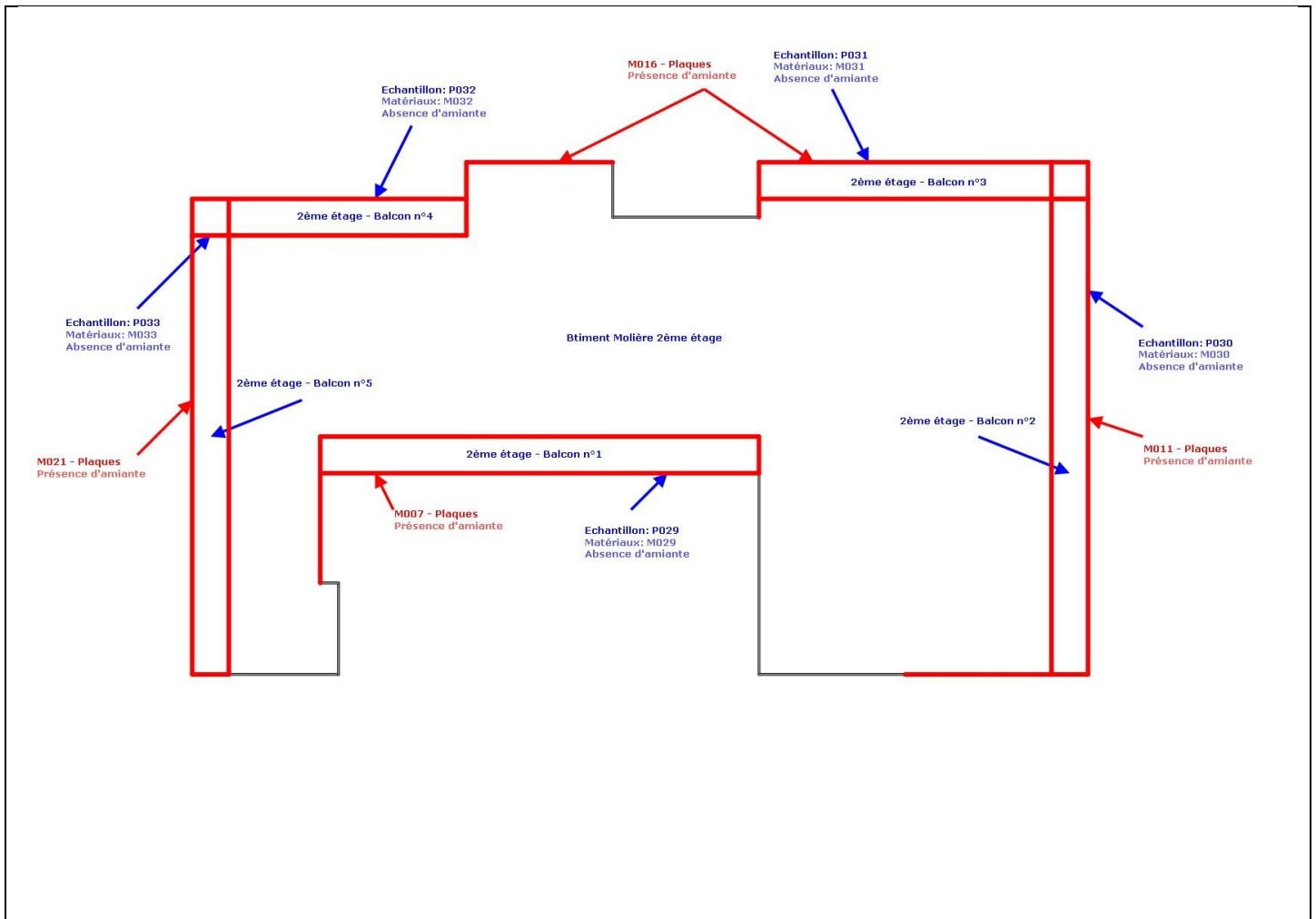
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

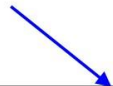
7.4 Plans et croquis



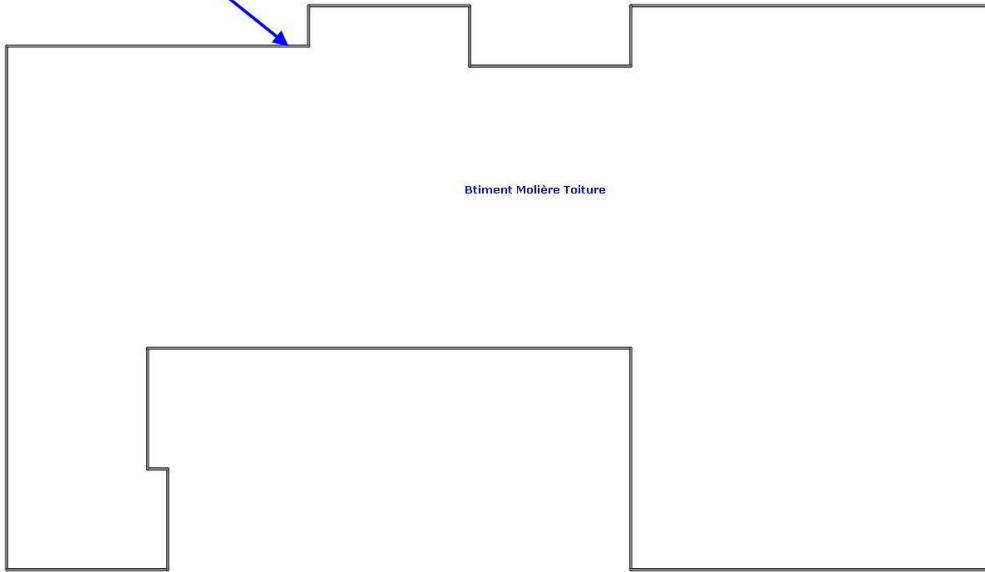




Echantillon: P034
Matériaux: M034
Absence d'amiante



Btiment Molière Toiture



7.5 Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : Rez de chaussée - Façade avant Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Localisation sur croquis : M001
	Photo n° PhA002 Localisation : Rez de chaussée - Façade avant Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA003 Localisation : Rez de chaussée - Façade avant Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA004 Localisation : Rez de chaussée - Façade avant Ouvrage : 2. Façades - Bardages Partie d'ouvrage : Isolants sous enduit Description : Isolants sous enduit
	Photo n° PhA005 Localisation : Rez de chaussée - Façade avant Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich Partie d'ouvrage : Plaques Description : Plaques Localisation sur croquis : M007
	Photo n° PhA006 Localisation : Rez de chaussée - Façade avant Ouvrage : 2. Façades - Bardages Partie d'ouvrage : Isolants sous bardages Description : Isolants sous bardages

	Photo n° PhA007 Localisation : Rez de chaussée - Pignon droit Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA008 Localisation : Rez de chaussée - Pignon droit Ouvrage : 2. Façades - Panneaux sandwichs Partie d'ouvrage : Plaques Description : Plaques Localisation sur croquis : M011
	Photo n° PhA009 Localisation : Rez de chaussée - Pignon droit Ouvrage : 2. Façades - Bardages Partie d'ouvrage : Isolants sous bardages Description : Isolants sous bardages
	Photo n° PhA010 Localisation : Rez de chaussée - Façade arrière Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA011 Localisation : Rez de chaussée - Façade arrière Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Colle (isolant) Description : Colle (isolant)
	Photo n° PhA012 Localisation : Rez de chaussée - Façade arrière Ouvrage : 2. Façades - Panneaux sandwichs Partie d'ouvrage : Plaques Description : Plaques Localisation sur croquis : M016

	Photo n° PhA013 Localisation : Rez de chaussée - Façade arrière Ouvrage : 2. Façades - Bardages Partie d'ouvrage : Isolants sous bardages Description : Isolants sous bardages
	Photo n° PhA014 Localisation : Rez de chaussée - Façade arrière Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit pelliculaire de lissage/débullage Description : Enduit pelliculaire de lissage/débullage
	Photo n° PhA015 Localisation : Rez de chaussée - Pignon gauche Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA016 Localisation : Rez de chaussée - Pignon gauche Ouvrage : 2. Façades - Panneaux sandwichs Partie d'ouvrage : Plaques Description : Plaques Localisation sur croquis : M021
	Photo n° PhA017 Localisation : Rez de chaussée - Pignon gauche Ouvrage : 2. Façades - Bardages Partie d'ouvrage : Isolants sous bardages Description : Isolants sous bardages
	Photo n° PhA018 Localisation : Rez de chaussée - Pignon gauche Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit pelliculaire de lissage/débullage Description : Enduit pelliculaire de lissage/débullage

	Photo n° PhA019 Localisation : Rez de chaussée - Façade arrière Ouvrage : 2. Façades - Panneaux sandwichs Partie d'ouvrage : Joints d'assemblage gaine de désenfumage Description : Joints d'assemblage gaine de désenfumage
	Photo n° PhA020 Localisation : Rez de chaussée - Façade arrière Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA021 Localisation : 1er étage - Toiture terrasse n°1 Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie d'ouvrage : Jonction mastic couvrtine Description : Jonction mastic couvrtine
	Photo n° PhA022 Localisation : 1er étage - Toiture terrasse n°2 Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie d'ouvrage : Jonction bitumineuse Description : Jonction mastic couvrtine
	Photo n° PhA023 Localisation : 1er étage - Toiture terrasse n°2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Joint d'assemblage grande menuiserie Description : Joint d'assemblage grande menuiserie
	Photo n° PhA024 Localisation : 2ème étage - Balcon n°1 Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie d'ouvrage : Jonction mastic couvrtine Description : Jonction mastic couvrtine

	Photo n° PhA025 Localisation : 2ème étage - Balcon n°2 Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie d'ouvrage : Jonction mastic couvitrine Description : Jonction mastic couvitrine
	Photo n° PhA026 Localisation : 2ème étage - Balcon n°3 Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie d'ouvrage : Jonction mastic couvitrine Description : Jonction mastic couvitrine
	Photo n° PhA027 Localisation : 2ème étage - Balcon n°4 Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie d'ouvrage : Jonction mastic couvitrine Description : Jonction mastic couvitrine
	Photo n° PhA028 Localisation : 2ème étage - Balcon n°5 Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie d'ouvrage : Jonction mastic couvitrine Description : Jonction mastic couvitrine
	Photo n° PhA029 Localisation : 3ème étage - Toiture Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie d'ouvrage : Jonction bitumineuse Description : Jonction bitumineuse
	Photo n° PhA030 Localisation : Rez de chaussée - Façade avant Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich Partie d'ouvrage : Joints d'assemblage gaine de désenfumage Description : Joints d'assemblage gaine de désenfumage

7.6 Rapports d'essais de laboratoire



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

SAUDIT

Monsieur Nicolas SAUVAGE

42 Rue de la Colonne

62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 1/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Facade avant	Matériau semi-dur (granulaire) (vert) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Facade avant	Matériau semi-dur (granulaire) (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (cimentéux) (gris)(I)	MET * / BVH4	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 2/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	P003 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Facade avant	Matériau semi-dur (granulaire) (vert) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (cimenteux) (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P004 - 2. Facades - Bardages - Isolants sous enduit - Isolants sous enduit - Facade avant	Matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau de type colle (plâtreux) (blanc)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	P005 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Colle (isolant) - Colle (isolant) - Facade avant	Matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 3/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	P006 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit pelliculaire de lissage/debullage - Enduit pelliculaire de lissage/debullage - Facade avant	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	P007 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades légeres, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Plaques - Plaques - Facade avant	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur fibreuse de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / ZUG8	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
008	P008 - 2. Facades - Bardages - Isolants sous bardages - Isolants sous bardages - Facade avant	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / BVH4	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s)
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 4/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
009	P009 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Pignon droit	Matériau semi-dur (granulaire) (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (cimenteux) (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010	P010 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Colle (isolant) - Colle (isolant) - Pignon droit	Matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011 - 2. Facades - Panneaux sandwichs - Plaques - Plaques - Pignon droit	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / ZUG8	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
012	P012 - 2. Facades - Bardages - Isolants sous bardages - Isolants sous bardages - Pignon droit	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s)
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 5/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
013	P013 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit pelliculaire de lissage/debullage - Enduit pelliculaire de lissage/debullage - Pignon droit	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / FBCD	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
014	P014 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Pignon droit	Matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau semi-dur (granulaire) (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (cimenteux) (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
015	P015 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Colle (isolant) - Colle (isolant) - Pignon droit	Matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 6/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016	P016 - 2. Facades - Panneaux sandwichs - Plaques - Plaques - Pignon droit	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur fibreuse de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / ZUG8	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
017	P017 - 2. Facades - Bardages - Isolants sous bardages - Isolants sous bardages - Pignon droit	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
018	P018 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit pelliculaire de lissage/debullage - Enduit pelliculaire de lissage/debullage - Pignon droit	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
019	P019 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Pignon droit	Matériau semi-dur (granulaire) (vert) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (cimenté) (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s)
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531 - +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 7/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
020	P020 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Colle (isolant) - Colle (isolant) - Pignon droit	Matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
021	P021 - 2. Facades - Panneaux sandwichs - Plaques - Plaques - Pignon gauche	Matériau de type peinture (blanc) + (vert) ; matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / ZUG8	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
022	P022 - 2. Facades - Bardages - Isolants sous bardages - Isolants sous bardages - Pignon gauche	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
023	P023 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit pelliculaire de lissage/debullage - Enduit pelliculaire de lissage/debullage - Pignon gauche	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s)
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 8/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
024	P024 - 2 - Facades - Panneaux sandwichs - Joints d'assemblage gaine de desenfumage - Joints d'assemblage gaine de desenfumage - Pignon gauche	Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau (pulvérulent) (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
025	P025 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Pignon gauche	Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (vert) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (cimenteux) (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
026	P026 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Elements associés a la toiture - Jonction mastic couvitrine - Jonction mastic couvitrine - Toiture terrasse	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple de type joint (transparent) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531 - +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 9/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
027	P027 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Elements associés a la toiture - Jonction bitumineuse - Jonction mastic couvertine - Toiture terrasse no2	Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau (pulvérulent) (gris)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
028	P028 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnes - Joint d'assemblage grande menuiserie - Joint d'assemblage grande menuiserie - Toiture terrasse no2	Matériau souple de type joint (noir)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
029	P029 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Elements associés a la toiture - Jonction mastic couvertine - Jonction mastic couvertine - Toiture terrasse no2	Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type peinture (blanc)	MET * / FCGY	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531 - +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 10/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
030	P030 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Elements associés a la toiture - Jonction mastic couvitrine - Jonction mastic couvitrine - Balcon no2	Matériau souple de type joint (gris) + (blanc) ; matériau (pulvérulent) (gris)	MET * / RCU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
031	P031 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Elements associés a la toiture - Jonction mastic couvitrine - Jonction mastic couvitrine - Balcon no3	Matériau souple de type joint (blanc) + (gris) ; matériau (pulvérulent) (gris)	MET * / RCU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
032	P032 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Elements associés a la toiture - Jonction mastic couvitrine - Jonction mastic couvitrine - Balcon no4	Matériau de type peinture (gris) ; matériau souple de type joint (gris)	MET * / RCU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s)
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01 Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30 Page 11/12
Dossier N° : 26N005797 Date de réception : 10/02/2026 Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
033	P033 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et etancheites - Elements associes a la toiture - Jonction mastic couvrtine - Jonction mastic couvrtine - Balcon no5	Matériau souple de type joint (gris) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / RCU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
034	P034 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et etancheites - Elements associes a la toiture - Jonction bitumineuse - Jonction bitumineuse - Toiture	Matériau souple de type joint (gris) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / RCU6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
035	P035 - 2 - Parois verticales exterieures et Facades - Facades legeres, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Joints d'assemblage gaine de desenfumage - Joints d'assemblage gaine de desenfumage - Facade avant	Matériau souple de type joint (transparent)	MET * / BVH4	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) couche(s)

- (i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer le résultat.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531 - +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-HB-010482-01	Date d'émission de rapport : 12/02/2026 20:30	Page 12/12
Dossier N° : 26N005797	Date de réception : 10/02/2026	Date d'analyse : 11/02/2026
Référence dossier Client: Dossier: 26/IMO/1576		

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-MOLP-WO24083) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Jerome PISANA
Technicien(ne) Analyste

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



7.7 Autres documents

7.8 Assurance

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticteur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Nicolas SAUVAGE

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2668 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 06/11/2024 au 05/11/2031

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 15/10/2024 au 14/10/2031

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique du 14/10/2024 au 13/10/2031

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 14/10/2024 au 13/10/2031

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Audit énergétique du 10/02/2025 au 13/10/2031

Décret n° 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnosticteurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

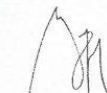
Etat de l'installation intérieure de gaz du 23/10/2024 au 22/10/2031

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 02/10/2024 au 01/10/2031

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.


Yvan MAINGUY
Directeur Général

Le Plessis-Robinson, le 06/03/2025

Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr

Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson - France



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **26/IMO/1576** relatif à l'immeuble bâti
visité situé au : La Mollière
19/21 Boulevard De Paris
CS90039 62601 BERCK.

Je soussigné, **SAUVAGE Nicolas**, technicien diagnostiqueur pour la société **SAUDIT** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Diagnostics	SAUVAGE Nicolas	DEKRA Certification	DTI2668	06/11/2031

- Avoir souscrit à une assurance (Crédit Agricole n° 13139662907 valable jusqu'au 31/08/2026) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à **Saint Martin Boulogne**, le **02/02/2026**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

SAS SAUDIT
42, RUE DE LA COLONNE
62280 SAINT-MARTIN -BOULOGNE

N° Client : 86700000050960236
N° Contrat : 13139662907

ATTESTATION D'ASSURANCE RC DIAGNOSTIC IMMOBILIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Nord de France, intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS, certifie que :

SAS SAUDIT

A souscrit par son intermédiaire auprès de Pacifica, entreprise régie par le code des assurances, le contrat d'assurance multirisque Professionnelle en référence, garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de son activité de diagnostiqueur immobilier, conformément à l'obligation édictée aux articles L271-6 et R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les garanties responsabilité civile professionnelle et exploitation interviennent pour les diagnostics techniques immobiliers obligatoires en cas de vente ou de location de locaux d'habitation ou d'habitation et professionnel, selon les articles L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 et 3-3 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, effectués par l'assuré ou ses salariés répondant aux obligations de formation et de certification prévues par la réglementation en vigueur. Est ainsi couverte la réalisation de l'un ou de plusieurs des diagnostics suivants :

- Diagnostic de Performance Energétique,
- Audit énergétique,
- Diagnostic Technique Global,
- Constats de risque d'exposition au plomb, de présence de matériaux ou produits amiantés,
- Etats de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, des risques naturels et technologiques (aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués), de présence de termites,
- Contrôle des installations d'assainissement collectif,
- Indications des zones de bruit près d'un aéroport, d'un risque de mérule,
- Attestation de surface privative.

La présente attestation est valable à compter de ce jour jusqu'au 31/08/2026

Elle ne saurait engager PACIFICA au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.

Pour servir et valoir ce que de droit,

CREDIT AGRICOLE
NORD DE FRANCE
Fait à Arras, le 04/04/2023
RCS LILLE 440 676 559
Société de courtage d'assurance
Pour la société de courtage
Garantie financière et assurance de
responsabilité civile professionnelle
conformes aux articles L530-1 et L530-2
du Code des assurances

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est : 10 avenue Foch - BP 369, 59020 Lille Cedex, 440 676 559 RCS LILLE MÉTROPOLÉ. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n° 07 019 406 (www.orias.fr) - www.ca-norddefrance.fr

CERTIFICAT

D E C O M P E T E N C E S

Diagnosticteur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Nicolas SAUVAGE

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2668 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 06/11/2024 au 05/11/2031

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 15/10/2024 au 14/10/2031

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique du 14/10/2024 au 13/10/2031

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 14/10/2024 au 13/10/2031

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Audit énergétique du 10/02/2025 au 13/10/2031

Décret n° 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-26-1 du code de la construction et de l'habitation

Etat de l'installation intérieure de gaz du 23/10/2024 au 22/10/2031

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 02/10/2024 au 01/10/2031

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 06/03/2025



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson – France